

Conditions générales de location

- Le Carré Rose -

Article 1 - OBJET

Les conditions générales de location détaillées ci-après fixent les droits et obligations du loueur et de ses clients dans le cadre de la location de la maison « Le Carré Rose » et des prestations qui y sont associées. Ces conditions de location sont modifiables, par le loueur, à tout moment sans préavis. L'acceptation, le respect et les modifications éventuelles des dites conditions sont réputés acquis dès la réservation.

Article 2 - PAIEMENT ET DEPÔT DE GARANTIE

La réservation devient effective dès lors que le client valide son paiement par carte bancaire. Les chèques bancaires ne sont pas acceptés.

Les tarifs varient selon les jours en semaine, week-end ou « jours spéciaux » et vous sont indiqués en temps réel sur l'onglet « Réserver ».

Le locataire doit verser un dépôt de garantie de 600 euros par carte bancaire (procédure communiquée après confirmation de réservation). Le règlement enregistré est une simple empreinte de carte bancaire (ou autorisation) non prélevée sur le compte.

Cette caution doit impérativement être parvenue au Carré Rose, au plus tard, 24h avant le début du séjour. Tout défaut sera considéré comme une annulation pure et simple. Le loueur conservera donc l'intégralité du paiement du séjour à titre d'indemnité, conformément à l'article 5 des présentes conditions générales de location.

Le tarif comprend l'accès au Carré Rose, l'apéritif de bienvenue, et le ménage en fin de séjour.

Article 3 - LE DEPART ET L'ARIVEE

- Arrivée

L'arrivée se fait à partir de 17h00

Le locataire reçoit par mail ou SMS, au plus tard l'après-midi de son entrée dans la location, un code personnel lui permettant l'ouverture de la boîte à clé, contenant la clé du Carré Rose, garantissant un accès autonome sur toute la période réservée.

- Départ

Le départ a lieu au plus tard à 11h00, sauf si option lors de la réservation.

Les frais de ménage de fin de séjour sont inclus dans le prix de la location. Le locataire s'engage à rendre la maison propre*, notamment mettre ses déchets dans les sacs poubelle prévus à cet effet, à nettoyer et ranger la vaisselle.

(*Si toutefois notre personnel constatait des abus, une retenue de 50€ sera effectuée sur le dépôt de garantie).

L'utilisation de produits de massage (ou autre de type gras) est autorisée, mais si des tâches sur les draps étaient constatées, une retenue immédiate de 50€ sera effectuée, de plus si ces tâches s'avéraient être indélébiles, une retenue de 100 à 150€ (selon l'ampleur) sera effectuée.

En cas de dégradations, il sera déduit du dépôt de garantie les dépenses de remise en état de la maison ainsi que les dépenses de remplacement du mobilier intérieur et extérieur, des équipements ou objets décoratifs.

Dans le cas où le montant de ces dépenses serait SUPERIEUR au montant du dépôt de garantie, le locataire s'engage à payer la différence.

L'absence de contestation de la part du Carré Rose dans les 48h après le départ du locataire vaudra restitution des lieux en bon état (inventaire et état des lieux). L'autorisation de paiement CB pour la caution sera automatiquement annulée.

Article 4 - UTILISATION DES LIEUX

Le locataire utilise la location d'une manière paisible et en fait bon usage, conformément à la destination des lieux.

- Le Carré Rose ne peut être utilisé à d'autres fins que celle d'habitation.
- Veuillez à respecter et ne pas déranger le voisinage.
- Le Carré Rose est réservé aux adultes de plus de 18 ans.
- Le nombre de locataires ne peut être supérieur à la capacité d'accueil, à savoir 2 personnes.
- Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur de la maison (un cendrier est à la disposition des locataires à l'extérieur).
- Pour des questions d'hygiène, les animaux ne sont pas admis.
- L'accès à internet fourni sera utilisé conformément à la législation. Le loueur ne saurait être tenu pour responsable de toute activité illégale au sein du Carré Rose.
- Le respect et l'ordre sont requis pour garder cet endroit comme au premier jour.
- L'ensemble des éléments présents au Carré Rose (meubles, décorations, vaisselle etc..) ainsi que le linge de maison sont la propriété de l'établissement.

Article 5 - CONDITIONS de MODIFICATION

La demande de report de la réservation de la part du locataire doit être transmise par mail. Les frais varient suivant la date de réception de la demande :

- **Plus de 30 jours** avant la date de début de location : les sommes perçues sont acquises par le Carré Rose mais report possible, sans frais, du séjour à une date ultérieure.
- **De 30 jours à 8 jours** avant la date de début de location : les sommes perçues sont acquises par le Carré Rose mais report possible du séjour à une date ultérieure. (Toutes modifications de date entrainera 30€ de frais).

- **7 jours avant** la date de début de location : les sommes perçues sont acquises par le Carré Rose sans aucune possibilité de report du séjour à une date ultérieure.

En cas de non-présentation, les sommes perçues sont acquises par le Carré Rose sans report possible.

Note : Si le séjour devait avoir lieu durant une période confinement ou de restrictions gouvernementales entraînant l'impossibilité pour les locataires de se rendre au Carré Rose, et si celui-ci a été réservé en dehors de cette période, il serait alors reporté (modalités à voir avec Le Carré Rose).

Si le séjour devait avoir lieu durant une période confinement ou de restrictions gouvernementales entraînant l'impossibilité pour les locataires de se rendre au Carré Rose, et s'il s'agit déjà d'un report de réservation pour ces mêmes raisons, il n'y a aura aucun report, ni indemnité d'aucune sorte possible qu'elle qu'en soit la raison.

Si le séjour est réservé et a lieu durant une même période de confinement ou de restrictions gouvernementales, aucun report, aucune indemnité d'aucune sorte ne seront possibles.

En cas de force majeure ou circonstances imprévues telles que panne d'un ou plusieurs équipements du Carré Rose, inondations, dégradation du précédent locataire, rénovations obligatoires... le loueur se réserve le droit d'annuler la réservation et de reporter le séjour sans que celui-ci puisse se retourner contre lui et sans aucune indemnité compensatoire.

En cas de non-respect des conditions d'utilisation du bien loué, la location peut être résiliée immédiatement et de plein droit par le propriétaire, sans indemnisation ni compensation. Le Locataire s'engage alors à quitter les lieux dans l'heure qui suit la notification de ladite résiliation.

Article 6 - DISPOSITIONS GENERALES

Le locataire ne peut en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit de maintien dans les lieux à l'expiration de la période initialement réservée. Le Carré Rose est une marque déposée et protégée, Toute utilisation partielle ou totale du nom, du contenu, des textes et photos sans autorisation sera passible de poursuites judiciaires.